

# SANITEL-MED ET L'OBLIGATION D'ENREGISTRER LES ANTIBIOTIQUES CHEZ TOUS LES BOVINS

Fabiana Dal Pozzo

8 mars 2022

# AR 21 JUILLET 2016: ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE DANS SANITEL-MED

- Enregistrement obligatoire par la loi depuis le 27/02/2017
  - Porcs, poulets de chair, poules pondeuses et veaux de boucherie
- **Rôle du vétérinaire** : enregistrement des administrations, fournitures et prescriptions d'antibiotiques et d'utilisation de ZnO dans l'exploitation
- **Rôle de l'éleveur** : contrôler et valider les données enregistrées
  - Le vétérinaire garde l'entière responsabilité des enregistrements !



# ET CHEZ LES BOVINS?

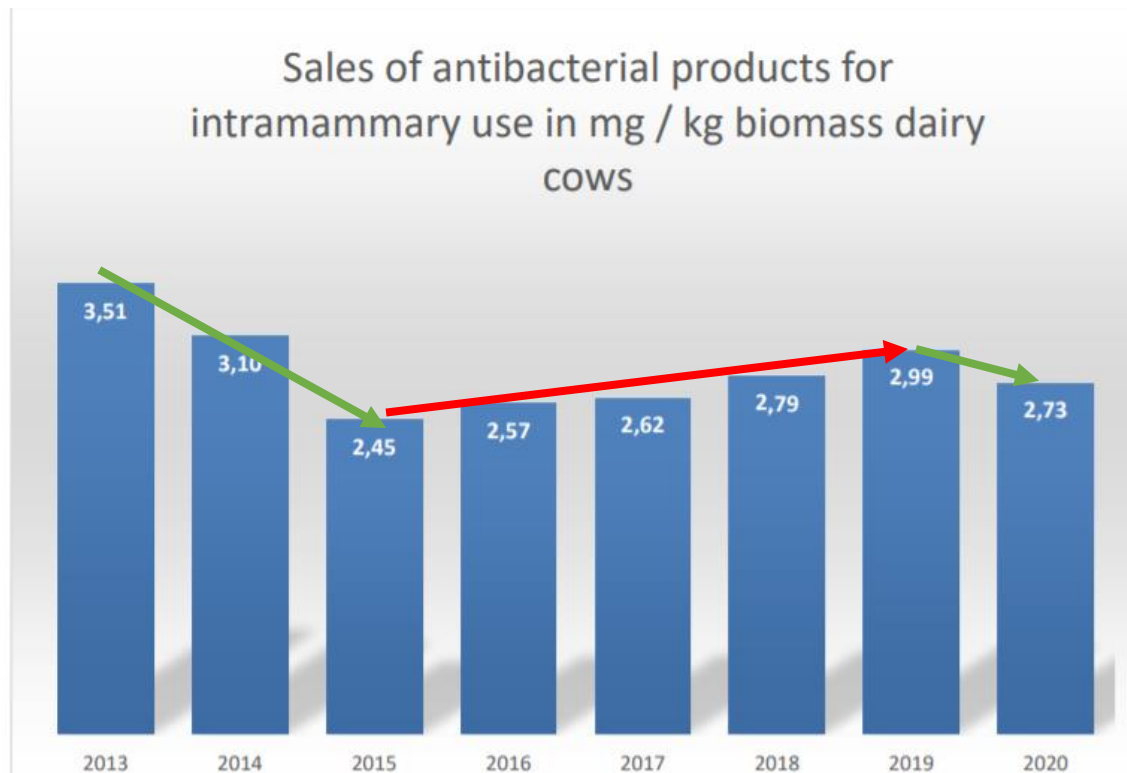
© MARK ANDERSON, WWW.ANDERTOONS.COM



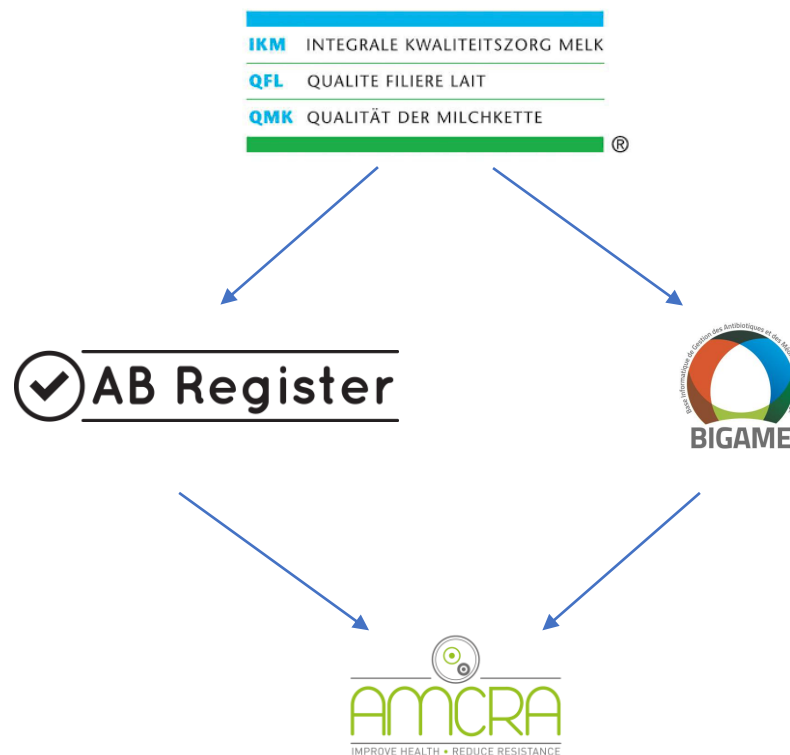
"I'm disappointed; if anyone should have seen the red flags, it's you."

# DONNÉES NATIONALES POUR LE SECTEUR BOVIN LAITIER

données de vente  
≠  
données  
d'utilisation



# DONNÉES NATIONALES D'UTILISATION DANS LE SECTEUR BOVIN LAITIER



# DONNÉES D'UTILISATION CHEZ LES BOVINS LAITIERS

- Trois années complètes 2019 – 2020 – 2021
  - Problème de représentativité
  - Données incomplètes
  - En 2020: à peine 5.500 fermes sur 7000 ont enregistré les antibiotiques
  - En 2021: la situation ne semble pas meilleure
  - Difficulté d'interprétation des résultats
- Opportunité pour sensibiliser les éleveurs et les vétérinaires
- **À partir de mid-2022: obligation légale pour tous les bovins**



# RÈGLEMENT EUROPÉEN 2019/06

2024

- **Catégories de 2013/652/EU**
  - Sanitel-Med + tous les bovins

2027

- **Tous les animaux producteurs d'aliments**
  - + mouton, chèvre, poisson
  - + chevaux (tous)

2030

- **Tous les animaux élevés ou détenus**
  - + chiens + chats + animaux à fourrure

# 1. COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE DES DONNÉES ?

---

- Le vétérinaire enregistre
  - En continu ou ‘data-lock points’
    - 1er trimestre : jusqu’au 15 avril
    - 2e trimestre : jusqu’au 15 juillet
    - 3e trimestre : jusqu’au 15 octobre
    - 4e trimestre : jusqu’au 15 janvier
- L’éleveur doit contrôler
  - Quantité
  - Catégories animales
  - Produit
  - Date

Le vétérinaire et l’éleveur sont responsables du caractère complet, de l’exactitude et de la transmission des données en temps voulu à SANITEL-MED.

Comment ouvrir une session dans SANITEL-MED en tant que vétérinaire ou éleveur ?

Utilisez le login SANITEL ou

Portail  
**Cerise**



Center of expertise

Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals



# 1. COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE DES DONNÉES ?

- Le vétérinaire enregistre
  - Directement dans l'application en ligne
  - Via l'envoi électronique de données dans un fichier XML
  - Via systèmes tiers



Vous pouvez contacter le Service Desk de Sanitel-Med

[sanitelmed@afmps.be](mailto:sanitelmed@afmps.be)

02 528 40 43.



Service d'assistance de BIGAME ARSIA et Elevéo

Cerise: 083 23 05 15 (option 2)

My@wenet: 083 23 06 39

[helpdesk@arsia.be](mailto:helpdesk@arsia.be)



Center of expertise

Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals

# 1. COMMENT FONCTIONNE LA COLLECTE DES DONNÉES ?

- Nombre d'animaux
  - Via SANITEL
    - Crucial que les données soient correctes et à jour !
- Liste d'exploitations actives
  - Via cahiers de charge ou SANITEL



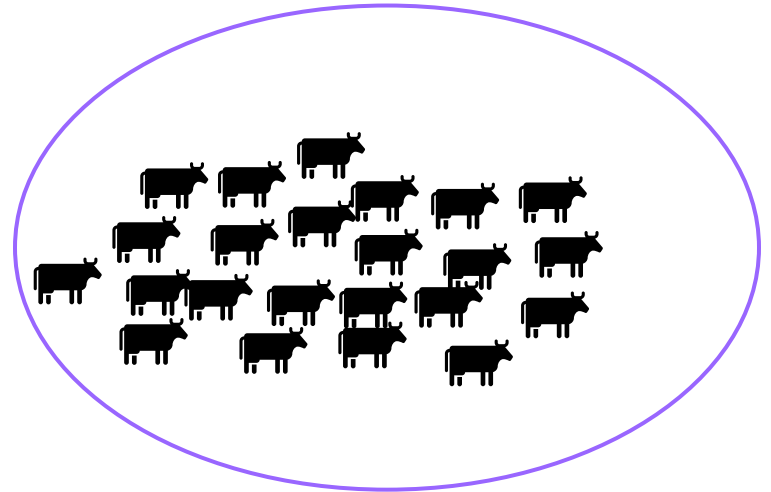
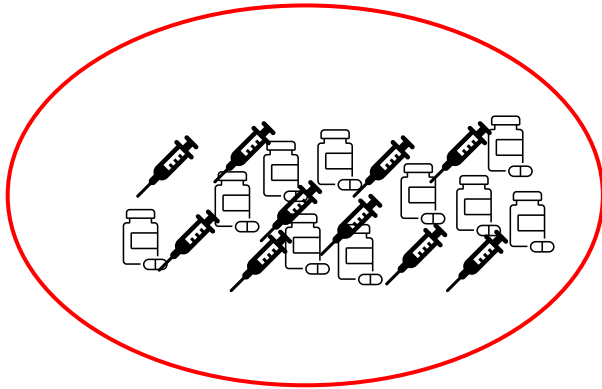
## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

---

- $BD_{100} = \frac{\text{nombre de } DDDA_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times LA_{bel} \times 100$
- **nombre de jours de traitement sur 100**, soit le % de temps pendant lequel un animal a été traité durant sa présence dans l'élevage
- $BD_{100} = 5 \Rightarrow 5$  jours sur 100 jours ou  $\pm 18$  jours de traitement sur une année

## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

$$\bullet BD_{100} = \frac{\text{nombre de } DDDA_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times LA_{bel} \times 100$$



## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

---

- $BD_{100} = \frac{\text{nombre de } DDDA_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times LA_{bel} \times 100$
- $DDDA_{bel}$ : dose journalière standard par (kg) animal
  - Par produit (selon le RCP)
  - Spécifique pour la Belgique
  - **mg par kg** (administration systémique) ou **mg par animal** (administration locale)
  - **Exemple: avec un enregistrement de 1 bouteille BAXYL LA sol. inject. 250 ml = 50.000 mg oxytetracycline à la dose de 20 mg/kg = 2500  $DDDA_{bel}$**

## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

$$\bullet \text{BD}_{100} = \frac{\text{nombre de DDDA}_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times \text{LA}_{bel} \times 100$$

### • $\text{LA}_{bel}$ : long-acting factor

- Correction pour produit avec durée d'action prolongée: si on les administre 1 jour, le poids du traitement sera > 1 jour
- Par produit (selon le RCP)
- Spécifique pour la Belgique
  
- **Exemple: 1 bouteille BAXYL LA sol. inject 250 ml**  
= 50000 mg oxytétracycline ÷ **20 mg/kg** = **2500 DDDA<sub>bel</sub>**
- BAXYL LA:  **$\text{LA}_{bel} = 2$**

## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

---

- Tubes intramammaires
  - Aucun produit avec facteur LA
  - Dose par animal (1 tube = 1 jour de traitement)
  
- Sprays
  - Dose par animal (1 pulvérisation = 1 jour de traitement)

## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

$$\bullet \text{BD}_{100} = \frac{\text{nombre de DDDA}_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times \text{LA}_{bel} \times 100$$

• Nombre d'animaux                                      x                                      poids des animaux

– Occupation en exploitation

– Par catégorie d'animaux

- 0-3 mois
- 3-8
- 8-24
- >24

Poids standard pour les  
categories des bovins

- 80 kg
- 160 kg
- 400 kg
- 600 kg



## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

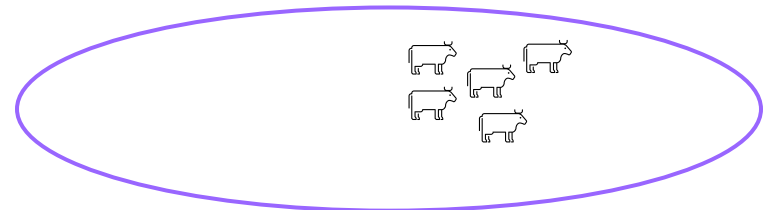
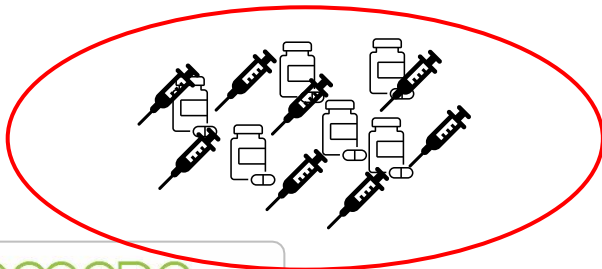
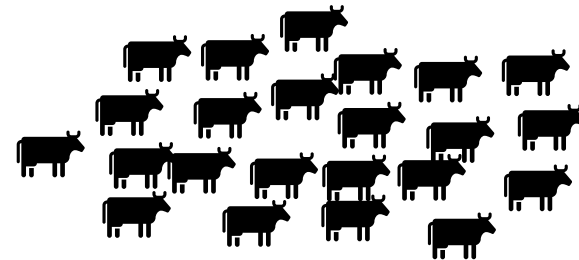
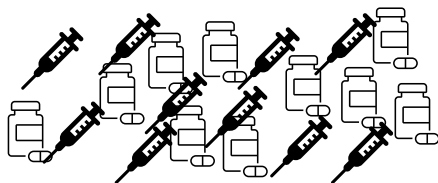
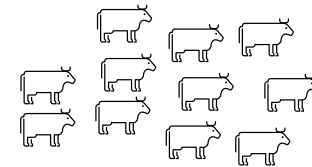
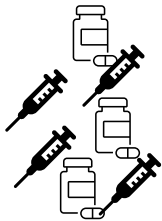
---

$$BD_{100} = \frac{\text{nombre de } DDDA_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times LA_{bel} \times 100$$

- Période à risque = période du benchmarking
- 1 mois, 1 an, 2 ans, ...
- Bovins = 1 an

## 2. COMMENT ON CALCULE L'USAGE ?

$$\bullet \text{BD}_{100} = \frac{\text{nombre de DDDA}_{bel}}{\text{masse des animaux à risque} \times \text{période à risque}} \times \text{LA}_{bel} \times 100$$



# 3. BENCHMARKING

- o Un indice  $BD_{100}$  annuel est calculé pour chaque catégorie animale dans le troupeau bovin (type racial = laitier) présente dans l'élevage.
- o Pour pouvoir évaluer le taux d'utilisation d'antibiotiques dans chaque catégorie animale de troupeau bovin, le  $BD_{100}$  moyen de chaque catégorie est comparé à deux valeurs limites :

§ La valeur d'action est le  $BD_{100}$  au-dessus duquel 10 % des troupeaux se situent ; les troupeaux dont l'usage d'antibiotiques est supérieur à cette limite se situent dans la **zone rouge** ;

§ Les troupeaux dont l'usage d'antibiotiques est compris entre ces deux valeurs limites se situent dans la **zone jaune** ;

§ La valeur d'attention est le  $BD_{100}$  en-dessous duquel 50 % des troupeaux de bétail laitier se situent ; les troupeaux dont l'usage d'antibiotiques est inférieur à cette limite se situent dans la **zone verte** ;

§ Pour la catégorie animale des jeunes bovins de 8-24 mois, la valeur d'attention n'est pas appliquée.

## Mon $BD_{100}$ moyen: exemple



# 4. CONTENU DU RAPPORT DE BENCHMARKING

- Aperçu des résultats
- Nombre d'animaux

## GRUPE DE BENCHMARKING DE RÉFÉRENCE

Les exploitations qui reçoivent un rapport d'analyse peuvent ne pas être incluses dans le groupe de benchmarking de référence, par exemple si l'exploitation n'est pas considérée comme active dans BIGAME durant toute la période de référence actuelle (basé sur la date du premier enregistrement).

Ci-dessous, il est indiqué si vous appartenez au groupe de benchmarking de référence pour la période actuelle pour chaque catégorie animale de votre exploitation.

Catégorie animale	Inclus dans le groupe de benchmarking de référence ?
Veaux de 0-8 mois	Oui
Jeunes bovins de 8-24 mois	Oui
Vaches laitières >24 mois	Oui

## TABLEAU DES RESULTATS ET DU NOMBRE D'ANIMAUX DE VOTRE TROUPEAU DE BÉTAIL LAITIER

Catégorie animale	Nombre d'animaux <sup>1</sup>	Poids (kg) <sup>2</sup>	Mon score couleur de benchmarking
Veaux de 0-8 mois	21,17	100	Jaune
Jeunes bovins de 8-24 mois	37,42	400	Vert
Vaches laitières >24 mois	78,25	600	Vert

<sup>1</sup>Nombre moyen d'animaux présents durant l'année dans votre troupeau de bétail laitier.

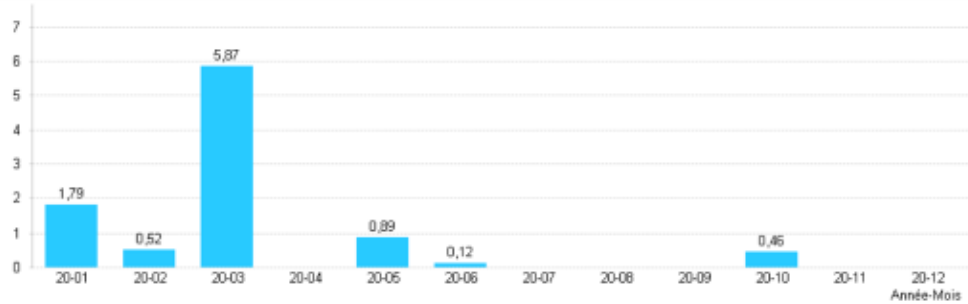
<sup>2</sup>Poids standard estimé lors du traitement.

Discutez des résultats du rapport avec votre vétérinaire d'exploitation. C'est ensemble que vous pouvez le mieux examiner la façon d'assurer une utilisation responsable et durable des antibiotiques pour votre bétail laitier.

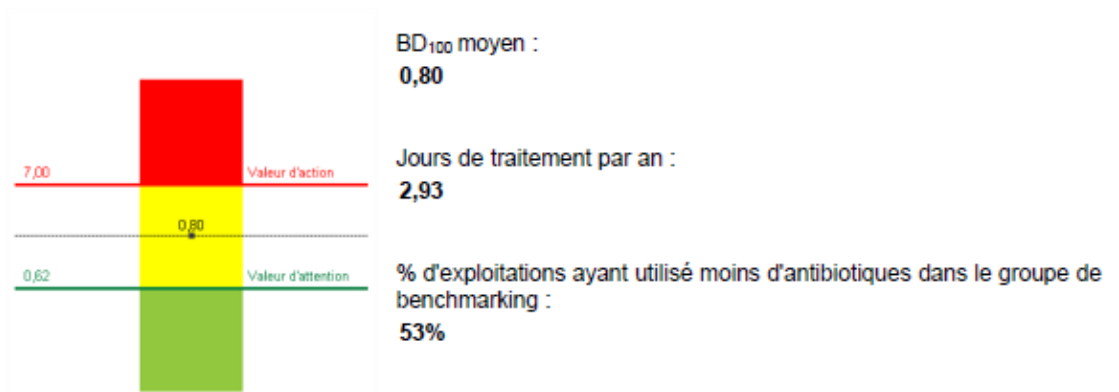
Veaux de 0-8 mois

- $BD_{100}$  mensuel
- $BD_{100}$  sur l'année
- Évolution entre rapports successifs

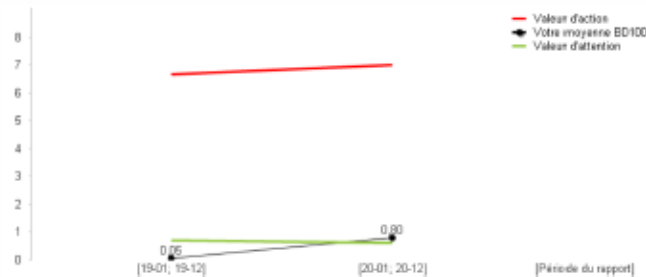
Mon  $BD_{100}$  mensuel



Mon  $BD_{100}$  moyen



Évolution de mon  $BD_{100}$  moyen

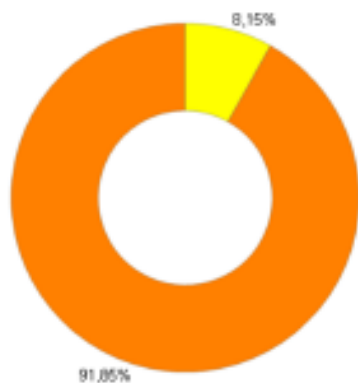


Attention : les valeurs de la période de benchmarking précédente doivent être interprétées avec prudence, car elles dépendent des données disponibles.

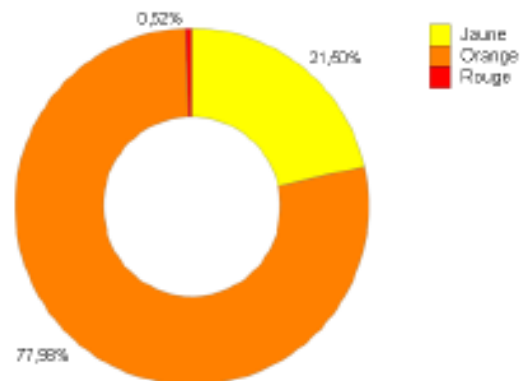
Par exemple, un  $BD_{100}$  sera calculé uniquement sur base des enregistrements traitables et en cas d'absence d'animaux, un  $BD_{100}$  de 0 est affiché.

# DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAITEMENT PAR CODE COULEUR AMCRA POUR MES VACHES LAITIÈRES

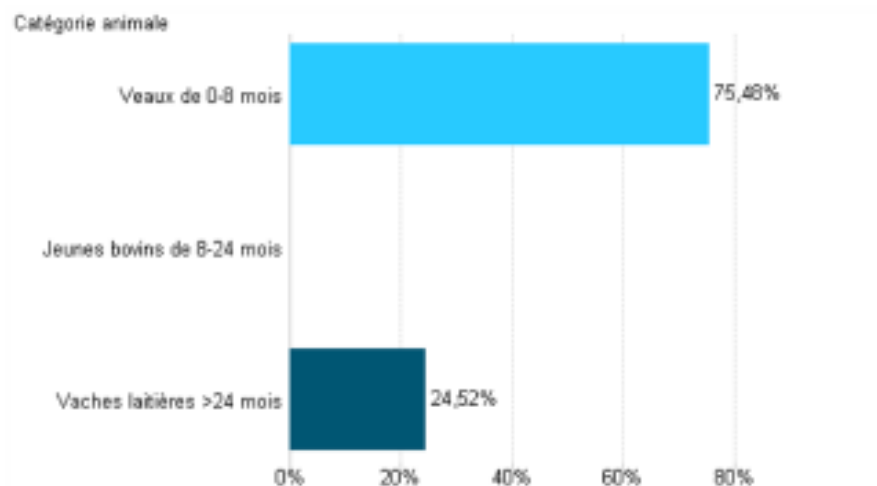
## Mes vaches laitières



## Toutes les vaches laitières



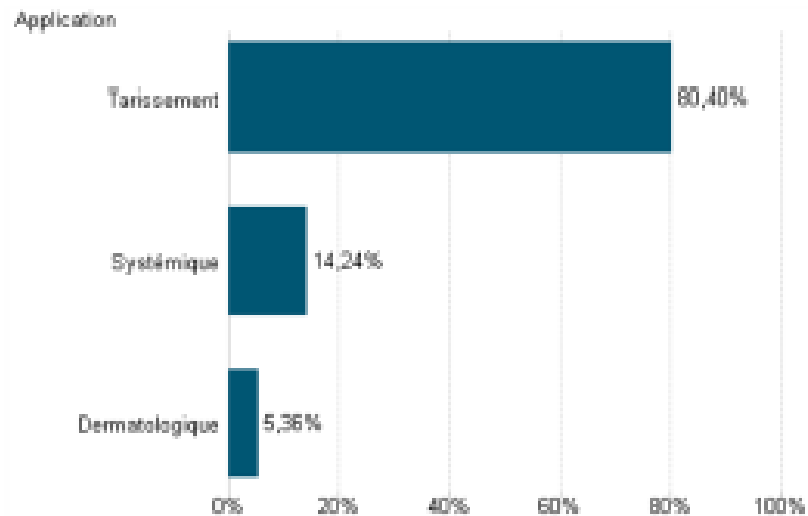
## % jours de traitement par catégorie animale



# 4. CONTENU DU RAPPORT DE BENCHMARKING

## DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAITEMENT PAR APPLICATION POUR MES VACHES LAITIÈRES

% jours de traitement par application



# CONCLUSIONS

---

- La qualité des analyses dépend de la qualité des données
  - antibiotiques enregistrés
  - nombre d'animaux
- Responsabilité partagée par le vétérinaire et l'éleveur  
⇒ point de discussion!
- AFMPS informera sur les aspects pratiques liés à l'obligation légale d'enregistrement dans Sanitel-Med



# INFOS COMPLÉMENTAIRES

---

- Informations supplémentaires

– [www.amcra.be](http://www.amcra.be)

- Contact

- [info@amcra.be](mailto:info@amcra.be)

- Avenue Galilée n° 5  
1210 Bruxelles



Center of expertise

Antimicrobial Consumption and Resistance in Animals